

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

portant affectation de Monsieur FILA Antoine,
Docteur en Médecine

SECRETARIAT GENERAL A LA SANTE PUBLIQUE
ET AUX AFFAIRES SOCIALES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la République Populaire du Congo,
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République du Congo,

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République du Congo et les textes subséquents,

Vu l'ordonnance n° 64-6 du 15 Février 1964 portant loi organique sur les conditions de nomination aux emplois civils et militaires,

Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A hiérarchie I du Service de Santé de la République du Congo,

Vu l'attestation n° 2274/DGT/DGAPE-7/7 en date du 19 Novembre 1969, du Directeur Général du Travail,

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales,
Le Conseil des Ministres entendu,

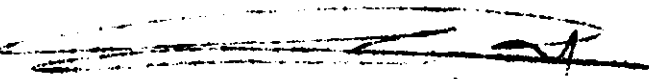
DECRETE :

Article 1er.— Le Docteur FILA Antoine, Médecin Congolais en instance d'intégration dans les Cadres de la Santé Publique est affecté à Dolisie pour assurer les fonctions de Médecin-Chef du Service de Santé de la Région du Niari.

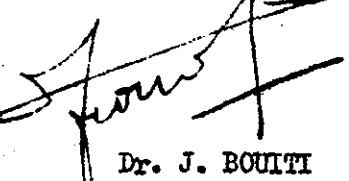
Toutefois avant de rejoindre son poste, l'intéressé est autorisé à faire un stage chirurgical de 7 mois à l'Hôpital Adolphe SIEG de Pointe-Noire.

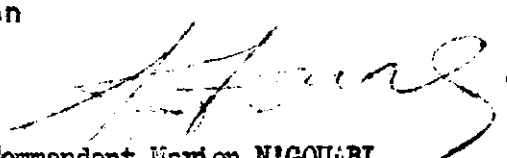
Article 2.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et partout où besoin sera.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat, chargé du Plan
et de l'Administration du Territoire,

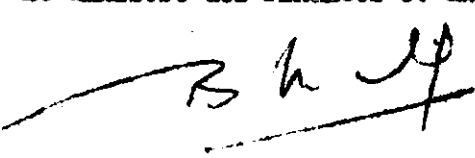

Commandant A. RAOUL.

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales

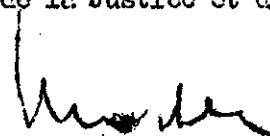

Dr. J. BOUITI


Commandant Marion N'GOUABI

Le Ministre des Finances et du Budget


B. MATINGOU

Le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et du Travail


Maître A. MOUDILENO-MASSINGO